

Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE QUATOZE Le 9 octobre à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire. <u>Etaient présents</u> : Mesdames M. Blavette -E. Mallet – S. Foret – N. Murillo et Messieurs– H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattry - P. Hamelin – P. Voltz <u>Absent(e) excusé(e) : //</u> <u>Formant la majorité des membres en exercice</u> <u>Secrétaire de séance</u> : M. Blavette <u>Assistait également à la réunion</u> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 2/10/2014</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 15/10/2014</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11</p>
--	--

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

1- Commission culture

M. Le Maire donne la parole à M. Wambst et à M. Hattry :

Validation du lieu «Espace lecture »

Un rendez-vous avec la BdS (Bibliothèque de la Sarthe) sera organisé pour une rencontre avec l'équipe chargée d'animer l'espace lecture et de voir les lieux.

Le Conseil municipal valide l'attribution de la pièce à l'étage de la mairie pour l'espace lecture.

Validation de la nomination du responsable « Espace lecture »

En cas d'accord avec la BdS, une convention pourra être signée. La commission propose de nommer Mme Diane Hamelin comme responsable volontaire de cet espace lecture.

Le Conseil Municipal valide la nomination de Mme Diane Hamelin comme responsable de l'espace lecture.

Cours de soutien : Validation de la nomination d'un coordonnateur.

Il est rappelé que les cours de soutien scolaire ont commencé. Ils sont encadrés par des intervenants bénévoles et sont ouverts aux enfants scolarisés du primaire au lycée. La commission culture propose Mme Raymonde Wambst comme coordonnatrice du soutien scolaire.

Le Conseil Municipal valide la nomination de Mme Raymonde Wambst comme coordonnatrice du soutien scolaire

Conseil Municipal Jeunes.

Il est rappelé qu'une réunion d'information est prévue le 25 octobre 2014 à 10h30 à la mairie afin de présenter les statuts et les dates d'élection du Conseil Municipal Jeunes.

La date du 14 décembre 2014 de 9h00 à 11h30 est retenue pour l'élection des membres du Conseil Municipal Jeunes et la date du 20 décembre 2014 à 10h pour l'installation du Conseil Municipal Jeunes

Organisation de l'exposition.

Une première exposition sera organisée le dimanche 23 novembre sur le thème « Tous artistes ».

La commission culture souhaite que cette première édition soit aussi large que possible dans les techniques et les œuvres exposées afin qu'un maximum de Surfondais puisse y trouver sa place.

2- Entretien de la voirie communale

- M. le Maire rappelle que les fortes pluies et notamment le dernier orage de septembre ont provoqués ou accentués les dégâts au niveau de la voirie.
- M. Alain DUTERTRE propose une réflexion d'une zone tampon rue des Champs afin de contenir les eaux de pluie dans la rue.
- Les entreprises Clément et ETA Bougoin vont intervenir fin octobre début novembre pour la campagne programmée de curage des fossés et d'égouttage des bernes.
- Monsieur le Maire représente le devis CISSE pour le pont du Coudray. Il est rappelé que la décision avait été prise en conseil municipal du 21 mai 2014 (La commune de Volnay a accepté le même devis). Cette somme est budgétisée.
- M. Le Maire informe également qu'il faudra surement budgétiser la rénovation du chemin de la Bardouillère.

- M. le Maire présente le devis pour installation de panneaux de limitation de vitesse pour le lieu-dit Montmacon (la commune du Breil sur Merize a reçu un devis identique) La commune de Surfonds se chargera de la pose.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter le devis pour un montant de 189.43 € HT. soit 227.32 TTC.

3 – Point sur la petite enfance (Halte-garderie, accueil périscolaire, scolarité....)

M. Le Maire donne la parole à Mme Mallet, responsable de la commission.

Mme E. Mallet informe qu'elle a commencé à regarder les dossiers concernant les conventions relatives à la Maison pour Tous d'Ardenay sur Merize pour les accueils de loisirs : vacances scolaires et mercredis loisirs et pour un accueil périscolaire.

Afin d'éclaircir la situation Mme Mallet va demander un rendez-vous avec M. le Maire d'Ardenay sur Merize.

Mme Mallet précise qu'elle n'a pas de nouvelle de la commune de Bouloire pour le projet de création du SIVOS. Elle propose de la relancer par téléphone ou prendre contact avec Mme Desloubé l'Adjointe de Bouloire chargée de la commission enfance.

Mme Blavette fait part de son entretien téléphonique avec M. Le Maire de Volnay. Celui-ci s'interroge sur le choix de la commune de Bouloire pour la création d'un SIVOS.

4- Délibération relative au Document Unique d'Evaluation des risques professionnels

M. Le Maire informe l'assemblée, qu'une démarche doit être engagée par la collectivité pour rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Cette démarche conforme aux articles L4121-1 et L4121-3 du code du Travail qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs qu'il emploie.

Dans cette optique, la collectivité accompagnée du Centre de Gestion de la Sarthe va mettre en place toute une procédure. Après avoir procédé à un diagnostic des conditions de travail des risques encourus par les employés communaux ; un document unique va être rédigé.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que tout changement technique, organisationnel ou humain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la création d'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- **Prend acte** de l'inscription de cette démarche au budget communal et autorise M. le Maire à demander une subvention auprès du Fonds National de Prévention
- **D'autoriser** M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

5- Décision relative au projet de l'association « Speed Concept »

M. Le Maire donne la parole à M. Harold GARNIER, chargé du dossier. M. Garnier rappelle qu'un courrier a été transmis à M. Grémy notifiant les obligations qui lient la commune à une convention de passage et qu'une mise à disposition du terrain serait limitée.

Après en avoir pris connaissance, M. Grémy accepte ces nouvelles dispositions.

Il est proposé de rédiger une convention de mise à disposition du terrain. Celle-ci devra respecter des points fondamentaux : la sécurité des lieux, la gestion de l'accueil du public et des adhérents de l'association, l'installation d'un parking..... Il sera demandé un avis à des juristes professionnels en la matière.

M. Le Maire propose de voter pour la rédaction d'une convention de mise à disposition du terrain communal.

A la demande de conseillers municipaux, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après avoir délibéré, et voté à bulletin secret à 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,

Le Conseil Municipal décide de rédiger une convention de mise à disposition de terrain communal à l'association Speed Concept.

Questions et informations diverses

Commerce:

M. le Maire informe qu'un bail précaire va être signé avec M. Bruno Grirard.

Mise à disposition d'un agent en contrat d'immersion :

M. le Maire informe que sur la proposition du Centre Social qu'une personne âgée de 19 ans va être mise à disposition en contrat d'immersion.

Convention de passage au chemin du Frêne:

M. Le Maire rappelle qu'il a envoyé une proposition de convention de passage au propriétaire du Moulin du Frêne à Volnay. Celui-ci a répondu que vu sa situation familiale il fallait attendre ; mais que pour le moment il donnait un accord tacite.

Informations diverses :

- M. Le Maire rappelle que les délibérations des deux communes relatives à la rétrocession de chemin à la famille Roncin sont chez le notaire afin de rédiger un acte de rétrocession.
- Rappel de la messe le dimanche 12 octobre 2014. M. Harold Garnier offrira le verre de l'amitié à l'issue de cette cérémonie.
- Organisation de la journée du 11 novembre : M. Le Maire rappelle que le devis du commerce a été approuvé au dernier conseil. Les invitations et le déroulement de cette journée seront distribués semaine 43.
- M. le Maire fait part du courrier de la Société R'LAN relatif à l'installation des antennes sur les châteaux d'eau. Un courrier de réponse sera envoyé avec l'aval du Président du syndicat du Jalais
- M. le Maire signale que la borne éco-textile a été installée au niveau du Jardin de la Paix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.